

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE JEUMONT

**Extrait de registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Bizet sous la Présidence de son Maire, Monsieur Pascal ORI, en suite de convocation en date du 10 décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Le nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 30.

Délibération : 82/2024

Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

Secrétaire de séance :

Freddy ERIBON

Étaient présents :

M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, ~~Mme Claire ARDID~~, ~~Mme Nadia TERKI~~, Mme Sylvie DEVILLERS, ~~M. Bernard DELBECQUE~~, Mme Anne DELHORS, M. Karim YAHATENE, M. Henri MOTHY, ~~Mme Caroline TACQUENIER~~, M. Freddy ERIBON, Mme Marina MORESCHI, ~~M. Damien TENRET~~, Mme Luisa KHENTACHE, M. Cyril PIRE, M. Serge LEBLANC, Mme Patricia GUCCIONE, ~~Mme Nathalie GARIN~~, ~~Mme Cathy LEPORCQ~~, Mme Malika TERTAG, M. Daniel BRICOUT, ~~Mme Marie-Yolande SOUVART~~, ~~M. Abderrazak ABDELLI~~, M. Gérard MARCEAU, Mme Véronique LONA, M. Anthony BRAVIN, M. Gérard JOLY, M. Philippe BIAIS, ~~Mme Valérie KRUG~~, M. Lionel MAURAGE

Conseillers ayant donné pouvoir :

Mme Claire ARDID à M. Pascal ORI  
Mme Nadia TERKI à Mme Luisa KHENTACHE  
M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL  
M. Caroline TACQUENIER à Cyril PIRE  
M. Damien TENRET à Mme Marina MORESCHI  
Mme Nathalie GARIN à Mme Sylvie DEVILLERS  
Mme Cathy LEPORCQ à Mme Anne DELHORS  
Mme Marie-Yolande SOUVART à M. Henri MOTHY  
M. Abderrazak ABDELLI à M. Karim YAHATENE  
Mme Valérie KRUG à M. Philippe BIAIS

VU l'arrêté du 3 Octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

CONSIDÉRANT la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'Etat et la CNAF (Caisse Nationale des Allocations familiales),

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil d'Administration de la Caf du Nord en date du 17 janvier 2019 concernant le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG (Convention Territoriale Globale).

CONSIDÉRANT la délibération du conseil communautaire de la CAMVS en date du 18 décembre 2020.

CONSIDÉRANT la délibération du conseil municipal du 28 septembre 2021 autorisant la signature de la convention globale territoriale couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du partenariat avec la CAF, la commune est signataire de la Convention Territoriale Globale portée par la CAMVS.

Cette convention vise à poursuivre les démarches de diagnostic partagé et de projet à l'échelle intercommunale, autour des axes définis dans la convention, à savoir petite enfance, enfance/jeunesse, animation de la vie sociale et parentalité.

Cette CTG matérialise l'engagement conjoint de la Caf du Nord et de la collectivité à maintenir un appui financier des services aux familles du territoire.

La convention en cours de réalisation arrivant à échéance au 31 décembre 2024, il est proposé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

À l'unanimité (ou à la majorité)

Approuve le renouvellement contractuel de la Convention Territoriale Globale

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ladite Convention

Fait en séance les Jour, Mois et An que dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE MAIRE *MD*



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 059-215903246-20241219-D82\_2024-DE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Délibération rendue exécutoire compte-tenu  
de la transmission en sous-préfecture le .../.../...  
et de la publication ou la notification le .../.../...  
Le Maire*

